

PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DE MASKINONGÉ  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-SÉVÈRE

**4 juin  
2024**

**PROCÈS-VERBAL** de la séance ordinaire du conseil de la municipalité de la Paroisse de Saint-Sévère, tenue le 4 juin 2024 à 20h à l'hôtel de ville, sis au 59 rue Principale.

**Présences :**

- |                              |                               |
|------------------------------|-------------------------------|
| ▪ Madame Jacinthe Noël       | Mairesse                      |
| ▪ Monsieur Robert Lessard    | Conseiller au poste numéro 1  |
| ▪ Monsieur Olivier Lamy      | Conseiller au poste numéro 2  |
| ▪ Monsieur Maxime Castonguay | Conseiller au poste numéro 3  |
| ▪ Monsieur Martial Lacerte   | Conseiller au poste numéro 4  |
| ▪ Madame Myriam Poulin       | Conseillère au poste numéro 5 |
| ▪ Monsieur Claude Beauclair  | Conseiller au poste numéro 6  |

**1. Ouverture**

---

Madame la mairesse, Jacinthe Noël, déclare la séance ouverte à 20h, le quorum étant atteint. Madame Marie-Andrée Cadorette, directrice générale et greffière-trésorière, est présente et agit à titre de secrétaire de la séance.

**2. Lecture et adoption de l'ordre du jour**

---

1. Ouverture
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Suivi de la séance du 1<sup>er</sup> mai 2024
4. Adoption du procès-verbal de la séance du 1<sup>er</sup> mai 2024
5. Adoption de la liste de la correspondance du mois de mai 2024
6. Déneigement des édifices municipaux
7. PPA-CE – montant accordé

8. Pavage – choix du soumissionnaire
9. Glissement de terrain – Suivi PAVL
10. Ponceaux
11. Branches
12. Bornes fontaines – offre de service
13. Bilan 2023 stratégie d'économie d'eau potable – offre de service
14. Entente régionale finale – pinces désincarcération
15. URLS – Membership
16. Circulaire de spéciaux -Raddar
17. Fabrique – Demande d'aide financière
18. Garde-robe FADOQ
19. Circulaire mensuelle
20. Approbation des comptes soumis
21. Période de questions de l'assistance
22. Félicitations « Bons Coups »
23. Nomination représentant bibliothèque
24. Propreté Chalet Dumontier
25. Ombre – terrain des loisirs
26. Levée de la séance

**86-06-24**

Il est proposé par : monsieur le conseiller Martial Lacerte  
Appuyé par : monsieur le conseiller Maxime Castonguay  
Et résolu :

**D'adopter** l'ordre du jour tel que décrit ci-dessus.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

**3. Suivi de la séance du 1<sup>er</sup> mai 2024**

---

Les résolutions ont été exécutées.

#### **4. Adoption du procès-verbal de la séance du 1<sup>er</sup> mai 2024**

---

**87-06-24**

Il est proposé par : monsieur le conseiller Claude Beauclair  
Appuyé par : madame la conseillère Myriam Poulin  
Et résolu :

**D'approuver** le procès-verbal de la séance du 1<sup>er</sup> mai 2024, tel que rédigé, considérant que chacun des membres du conseil a reçu une copie du dit procès-verbal ;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

#### **5. Adoption de la liste de la correspondance du mois de mai 2024**

---

**88-06-24**

Il est proposé par : monsieur le conseiller Olivier Lamy  
Appuyé par : monsieur le conseiller Maxime Castonguay  
Et résolu :

**D'approuver** la liste de la correspondance, telle que déposée ;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

#### **6. Déneigement des édifices municipaux**

---

Madame Cadorette, directrice générale de la municipalité, informe les membres du conseil que la Ferme Damie a proposé, verbalement, d'effectuer le déneigement des édifices municipaux pour un montant maximal de 6 000\$.

Le conseil est intéressé par cette proposition, mais souhaite recevoir une offre écrite avant de l'accepter.

#### **7. PPA-CE montant accordé**

---

Madame la mairesse informe les membres du conseil qu'un montant de 20 000\$ a été accordé à la municipalité dans le cadre du PPA-CE, soit l'enveloppe discrétionnaire du député.

## 8. Pavage – choix du soumissionnaire

---

**Considérant qu'un** appel d'offre public a eu lieu pour le pavage d'une section du rang Bellechasse et d'un stationnement ;

**Considérant que** quatre entrepreneurs ont transmis leur soumission pour la réfection de voirie : Rang Bellechasse et stationnement, à savoir :

- |                                       |                             |
|---------------------------------------|-----------------------------|
| ▪ Groupe COLAS Québec inc.            | 292 496.40\$ taxes incluses |
| ▪ Construction et Pavage Boisvert     | 296 204.34\$ taxes incluses |
| ▪ Construction et Pavage Portneuf inc | 309 070.74\$ taxes incluses |
| ▪ Roxboro                             | 329 000.00\$ taxes incluses |

**Considérant que** le plus bas soumissionnaire, Groupe COLAS Québec inc., est jugé conforme au devis de la municipalité ;

**Considérant que** dans la soumission du Groupe COLAS Québec inc., un montant de 10 185\$ avant taxes, est prévu pour la réfection d'un stationnement ;

**Considérant que** la municipalité n'est pas en mesure de confirmer si la réfection dudit stationnement sera octroyée lors des travaux de pavage ou si celle-ci sera retirée du contrat puisque le stationnement appartient à un citoyen de la municipalité ;

En conséquence :

89-06-24

Il est proposé par : Monsieur le conseiller Robert Lessard  
Appuyé par : Monsieur le conseiller Claude Beauclair  
Et résolu :

**Que** le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution ;

**D'accepter** la soumission de Groupe COLAS Québec inc, au montant de 292 496\$ taxes incluses pour les travaux de voirie comprenant la réfection du rang Bellechasse et d'un stationnement ;

**Que** les travaux et les coûts liés au pavage du stationnement, d'une valeur de 10 185\$ avant taxes, soient retirés du contrat dans l'éventualité où le citoyen ne souhaiterait pas aller de l'avant avec les travaux de pavage de son stationnement ;

**Que** la municipalité assume uniquement les travaux liés au pavage des rues lui appartenant et n'assume aucuns frais liés au stationnement ;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

## **9. Glissement de terrain - suivi**

---

Madame la mairesse, Jacinthe Noël, annonce aux membres du conseil que nous aurons la réponse en lien avec notre acceptation au PAVL prochainement.

Nos appels d'offres pour les travaux sont en cours, et nous ouvrirons les soumissions le 19 juin prochain. Naturellement, nos appels d'offres sont conditionnels à notre acceptation dans le PAVL ;

## **10. Ponceaux**

---

**Considérant que** plusieurs ponceaux présents sur le territoire de la municipalité sont en mauvais état et devront être remplacés à court ou moyen terme ;

**Considérant que** le ponceau situé à l'extrémité du rang Bellechasse, à l'endroit où le pavage est prévu pour l'été 2024, doit être remplacé puisqu'il est entièrement pourri ;

**Considérant que** la municipalité souhaite effectuer les travaux de remplacement du ponceau avant que les travaux de pavage soient effectués;

**Considérant que** le ponceau de la rue de l'Église doit également être remplacé;

En conséquence :

**90-06-24**

Il est proposé par : monsieur le conseiller Martial Lacerte

Appuyé par : monsieur le conseiller Maxime Castonguay

Et résolu :

**Que** le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution ;

**Que** la municipalité de Saint-Sévère procède au remplacement des deux ponceaux suivants, soit :

- Le ponceau de la rue de l'Église
- Le ponceau situé à l'extrémité du rang Bellechasse;

**Que** la municipalité de Saint-Sévère engage un entrepreneur de la région pour procéder au remplacement des ponceaux ;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

## **11. Branches**

---

**Considérant que** de nombreuses branches doivent être coupées le long des routes de la municipalité ;

**Considérant que** l'employé aux travaux publics de la municipalité a coupé ce qu'il était en mesure de sectionner à l'aide d'un sécateur et que le reste des branches doivent être coupées avec un équipement adapté ;

**Considérant qu'une** débroussailleuse sera nécessaire pour faire le nettoyage des branches et des petits arbres présents dans les fossés de route ;

En conséquence :

**91-06-24**

Il est proposé par : monsieur le conseiller Olivier Lamy  
Appuyé par : monsieur le conseiller Maxime Castonguay  
Et résolu :

**Que** le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution ;

**Que** la municipalité de Saint-Sévère demande des prix à deux entrepreneurs de la région pour le débroussaillage des fossés de la municipalité et la coupe des branches qui nuisent à la visibilité routière ;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

## **12. Bornes fontaines – offre de service**

---

**92-06-24**

Il est proposé par : monsieur le conseiller Maxime Castonguay  
Appuyé par : monsieur le conseiller Olivier Lamy  
Et résolu :

**D'accepter** l'offre de service de l'entreprise NORDIKEAU en lien avec l'inspection des bornes fontaines de la municipalité au montant de 66\$ avant taxes par borne fontaine ;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

### **13. Bilan 2023 stratégie d'économie d'eau potable – offre de service**

---

**Considérant** l'offre de services professionnels de la firme Techni-Consultant inc. en date du 14 mai 2024 afin d'accompagner la Municipalité dans son obligation en matière de Stratégie d'économie d'eau potable régie par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation du Québec (MAMH);

**Considérant que** cet accompagnement peut être admissible dans le *Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ)*;

**Considérant que** l'offre de services professionnels comprend un accompagnement pour la Stratégie d'économie d'eau potable, et ce, pour un montant de 3 450 \$ avant taxes ;

En conséquence :

**93-06-24**

Il est proposé par : madame la conseillère Myriam Poulin  
Appuyé par : monsieur le conseiller Claude Beauclair  
Et résolu :

**Que** le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

**Que** la Municipalité accepte l'offre de services professionnels d'accompagnement pour la Stratégie d'économie d'eau potable de la firme Techni-Consultant inc. au coût de 3 450 \$ plus les taxes applicables.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

### **14. Entente régionale finale – pinces désincarcération**

---

**Considérant que** les municipalités locales de la MRC de Maskinongé désirent conclure une entente régionale d'entraide pour les interventions nécessitant les

pincés de désincarcération, selon les dispositions des articles 468 et suivants de la Loi sur les cités et villes et des articles 569 et suivants du Code municipal;

**Considérant que** cette entente permettra à chaque municipalité participante d'avoir accès à une équipe d'intervention en désincarcération formée et qualifiée, ainsi qu'aux équipements requis pour ce type d'opération, et ce, aux coûts établis dans ladite entente;

**Considérant qu'un** projet d'entente a été élaboré ;

**Considérant que** la municipalité de Saint-Sévère fait partie de l'entente relative à la tarification des pincés de désincarcération signée le 8 novembre 2006;

**Considérant que** la municipalité de Saint-Sévère désire poursuivre son adhésion à l'entente régionale relative aux interventions nécessitant les services de désincarcération;

En conséquence :

**94-06-24** Il est proposé par : monsieur le conseiller Maxime Castonguay  
Appuyé par : monsieur le conseiller Robert Lessard  
Et résolu :

**Que** le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution ;

**Que** le conseil municipal de Saint-Sévère accepte l'entente régionale relative aux interventions nécessitant les services de désincarcération, datée du 21 mai 2024, en remplacement de l'entente relative à la tarification des pincés de désincarcération, déposée le 8 novembre 2006:

**Que** le conseil autorise la mairesse et la directrice générale et greffière/trésorière à signer, pour et au nom de la municipalité de Saint-Sévère ladite entente ;

**Conformément** à l'article 164 du Code municipal, monsieur le maire soumet cette proposition au vote des membres du conseil municipal de Saint-Sévère ;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.



## 15. URLSM - Membership

---

**Considérant que** l'URLSM a souhaité redéfinir son membership afin d'offrir un « Membership de proximité » ;

**Considérant que** dans les années antérieures, le membership était uniquement réservé aux organismes régionaux, soit les MRC, mais qu'il est désormais possible pour les municipalités de devenir membre de l'URLSM ;

**Considérant que** l'URLSM offre une multitude de services aux municipalités et un accompagnement en loisir et sport ;

**Considérant que** le tarif du membership est de 100\$ annuellement pour les municipalités de moins de 5 000 habitants ;

En conséquence :

Il est proposé par : monsieur le conseiller Maxime Castonguay

Appuyé par : monsieur le conseiller Martial Lacerte

Et résolu :

**Que** la municipalité de Saint-Sévère devienne membre de l'URLSM et paie un montant de 100\$ avant taxes pour son adhésion et son membership ;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

## 16. Circulaire de spéciaux - RADDAR

---

Madame la mairesse, Jacinthe Noël, informe les membres du conseil des démarches qui ont été effectuées par la municipalité afin d'obtenir la circulaire de spéciaux RADDAR.

Malheureusement, il semble que, pour l'instant, la municipalité soit dans l'impossibilité d'obtenir la circulaire pour ses citoyens, et ce, même en offrant de déboursier un montant afin que la population se voie incluse dans la distribution de la circulaire.

Madame la mairesse affirme que la municipalité poursuivra ses démarches afin d'obtenir la circulaire.

95-06-24

## **17. Fabrique – Demande d’aide financière**

---

Madame la mairesse, Jacinthe Noël, explique aux membres du conseil que la municipalité a reçu une demande d’aide financière en provenance de la Fabrique.

La demande d’aide financière est en lien avec le remplacement du système de chauffage. Ce dernier est estimé à 25 000\$ et monsieur Adrien Bellemare, Marguiller responsable de la demande d’aide financière, affirme que la Fabrique est en mesure de financer 25% du montant.

Les membres du conseil discutent de cette demande d’aide financière et, après de longs échanges, plusieurs questions persistent, telles que :

- Quelles sont les finances actuelles de la Fabrique ?
- Quelles sont les sources de financement ?
- Est-ce qu’une levée de fond a été organisée afin d’amasser la somme nécessaire?
- Est-ce qu’il y a un comité de gestion qui gère les finances ou est-ce une seule personne qui prend les décisions financières?

Les membres du conseil souhaitent aider à garder leur patrimoine, mais ne souhaitent pas donner un montant d’argent qui ira potentiellement dans les coffres de la Fabrique de St-Christophe dans l’éventualité où l’Église de Saint-Sévère fermerait ses portes à court ou moyen terme. Ils souhaitent discuter avec monsieur Bellemare, instigateur de la demande d’aide financière, afin d’avoir des réponses à leurs questions et de bien comprendre la gestion et les moyens financiers actuels de la Fabrique de Saint-Sévère.

## **18. Garde-robe -FADOQ**

---

Madame la mairesse, Jacinthe Noël, informe les membres du conseil de la demande de monsieur Adrien Bellemare, président de la FADOQ de Saint-Sévère.

Monsieur Bellemare demande que le « locker » du Chalet Dumontier soit réaménagé de manière à leur accorder un plus grand espace de rangement.

Après discussion, les membres du conseil en viennent à la conclusion qu'un ménage doit être fait par le comité des loisirs dans le « locker » avant de pouvoir penser le diviser et le réaménager.

Le comité des loisirs devra donc effectuer un tri dans leurs matériels afin de permettre un réaménagement du « locker » et de permettre à la municipalité de récupérer la garde-robe du corridor.

## 19. Circulaire mensuelle

---

Les membres du conseil discutent des différents points qu'ils souhaitent inclure dans la circulaire mensuelle, à savoir :

- Festivités St-Jean
- Bons coups
- Calendriers

## 20. Approbation des comptes soumis

---

**96-06-24** Il est proposé par : madame la conseillère Myriam Poulin  
Appuyé par : monsieur le conseiller Robert Lessard  
Et résolu :

**D'autoriser** le paiement des comptes suivants :

Comptes à payer	94 062.68 \$
Déboursés directs	455.93 \$
Salaires (7-8-9)	14 835.06 \$
Total	109 353.67 \$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

## 21. Période de questions

---

Aucune question.

## **22. Félicitations « Bons coups »**

---

Les membres du conseil discutent des « Bons coups » qu'ils souhaitent souligner et inclure dans la circulaire mensuelle, à savoir :

Madame Michèle Lacerte pour le nettoyage des fossés lors de ses promenades.

Mademoiselle Maïka Lamy pour sa participation aux petits entrepreneurs.

## **23. Nomination représentant bibliothèque**

---

**97-06-24**

Il est proposé par : madame la conseillère Myriam Poulin

Appuyé par : monsieur le conseiller Robert Lessard

Et résolu :

**Que** la municipalité de Saint-Sévère nomme monsieur le conseiller Maxime Castonguay à titre de représentant officiel du conseil municipal sur le comité de la bibliothèque Denise L Noël ;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

## **24. Propreté Chalet Dumontier**

---

Monsieur le conseiller Claude Beauclair souhaite porter à l'attention des membres du conseil un problème de propreté du Chalet Dumontier.

Il semblerait que le ménage effectué par la municipalité avant les réservations du Chalet laisse à désirer.

Un suivi sera effectué par la directrice générale auprès de l'employé responsable du ménage.

## **25. Ombre – terrain des loisirs**

---

Les membres du conseil discutent et soulignent le manque d'ombre à proximité des modules de jeu situé sur le terrain des loisirs. Monsieur le conseiller Maxime Castonguay propose d'aller chercher quelques arbres, d'une hauteur approximative de 6 pieds de haut, dans le bois derrière le terrain de balles et de

les planter près des modules de jeux afin d'offrir un espace ombragé aux familles qui fréquentent le parc.

### **33. Levée de la séance**

---

**98-06-24** Il est proposé par : monsieur le conseiller Robert Lessard  
Appuyé par : monsieur le conseiller Martial Lacerte

**Que** la présente séance soit levée à 20h57.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

---

Jacinthe Noël  
Mairesse

---

Marie-Andrée Cadorette  
Directrice générale &  
greffière-trésorière

Je, Jacinthe Noël, mairesse, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.